

RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Une nouvelle étape pour mieux trier, moins jeter et maîtriser les coûts



À partir du 1^{er} novembre 2026, Vienne Condrieu Agglomération modifie l'organisation de la collecte des déchets.

Objectif : un service plus adapté aux usages réels des habitants, plus performant pour le tri et plus responsable face à la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères.

Qu'est-ce qui change concrètement ?

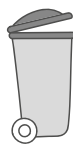
Les habitudes évoluent et nos poubelles aussi. Les suivis de collecte réalisés ces dernières années montrent une réalité très nette : **les bacs d'ordures ménagères sont moins remplis, les solutions de tri continuent de progresser.**

Pour mieux coller à ces usages et encourager les bons gestes, l'Agglo ajuste ses modes et fréquences de collecte :



Tous en bac jaune : une collecte en porte-à-porte généralisée

Les habitants qui devaient jusqu'ici se rendre à un point d'apport volontaire disposeront désormais d'un **bac jaune collecté à domicile tous les 15 jours** (comme pour les ordures ménagères). Une solution plus pratique qui simplifie le tri des emballages et des papiers grâce à un bac unique.



Ordures ménagères : une collecte tous les 15 jours dans les zones peu denses

Dans les secteurs ruraux ou pavillonnaires où les bacs sont souvent présentés à moitié vides, la collecte **aura lieu tous les 15 jours.**

Ne sont pas concernés : les centres-villes des communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque, Loire-sur-Rhône, Ampuis, Condrieu, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal.



Une fréquence adaptée pour certains quartiers de Vienne

Quelques secteurs urbains, encore collectés plusieurs fois par semaine, verront également leur fréquence de collecte des ordures ménagères diminuer, selon les besoins constatés.



[Tous les foyers concernés recevront un courrier d'ici octobre 2026.]

ET LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ?

Les colonnes pour emballages et papiers seront progressivement retirées à partir de novembre 2026.

Au moins un point par commune sera conservé, notamment pour les habitations ne pouvant recevoir de bac jaune (manque de place, immeubles anciens...).

Le tri du verre est maintenu en point d'apport volontaire sur tout le territoire. Enfin, les conteneurs enterrés déployés ces dernières années sont bien entendu conservés.





Pourquoi ces changements ?

✓ Pour encourager le tri et réduire nos déchets

Avec un bac jaune chez tous les habitants, le geste de tri devient plus facile et plus accessible.

✓ Pour adapter le service aux usages réels

Les suivis de tournées montrent un constat clair :

- de nombreux bacs d'ordures ménagères ne sont pas sortis chaque semaine,
- beaucoup sont présentés à moitié vides.

Le service était donc surdimensionné, en particulier dans les zones peu denses.

Depuis plusieurs années, l'Agglo met à disposition des solutions concrètes pour alléger la poubelle grise :

- tri étendu à tous les emballages et papiers,
- **compostage gratuit** (individuel ou collectif),
- collecte des déchets alimentaires en apport volontaire en habitat dense,

- accompagnement à la réduction des déchets (anti-gaspillage, alternatives au jetable...).

✓ Pour maîtriser les coûts de gestion

Le transfert et l'incinération des ordures ménagères **coûtent de plus en plus cher**.

Réduire la fréquence des collectes permet de **limiter l'impact de ces hausses** sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), tout en maintenant un service public de qualité.

De nombreuses collectivités voisines l'ont déjà fait, avec des résultats encourageants : moins d'ordures ménagères, plus de tri.

✓ Optimiser les circuits de collecte des ordures ménagères

Tout en limitant leur impact environnemental (consommation de carburant, émissions de gaz à effet de serre...), notamment en évitant la collecte de bacs à moitié remplis.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Pour les foyers qui recevront un bac jaune

> Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Échalas, Eyzin-Pinet, Jardin, Les Côtes-d'Arej, Les Haies, Longes, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Reventin-Vaugris, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Sorlin-de-Vienne, Septème, Serpaize, Seyssuel, Trèves, Tupin-et-Semons, Villette-de-Vienne + secteurs hors centre ville d'Ampuis, Condrieu, Estrablin et Loire-sur-Rhône



Juin

Les habitants concernés recevront un courrier d'information avec une enquête à renseigner via un formulaire en ligne ou en appelant un numéro vert.

→ Cette 1^{re} étape permettra d'attribuer un bac jaune parfaitement adapté à chaque foyer.



À partir de fin juin

Passage de l'entreprise SULO dans chaque foyer pour :

- recueillir la composition de votre foyer si vous n'avez pas répondu à l'enquête en amont
- remettre le bac jaune
- expliquer les consignes de tri
- répondre à toutes les questions des habitants

Octobre

Envoi des calendriers de collecte par courrier (opérationnels à compter du 1^{er} novembre)



1^{er} novembre

Démarrage de la nouvelle organisation



PLUS D'INFOS

Suivez l'actualité sur la page dédiée du site de l'Agglo (foire aux questions, calendriers de collecte...)



Pour tous les habitants

Nouveau calendrier de collecte par courrier en octobre (les jours de collecte pourront évoluer, même si votre fréquence de collecte des ordures ménagères ne change pas)





Mieux comprendre les coûts et le financement du service de prévention et gestion des déchets

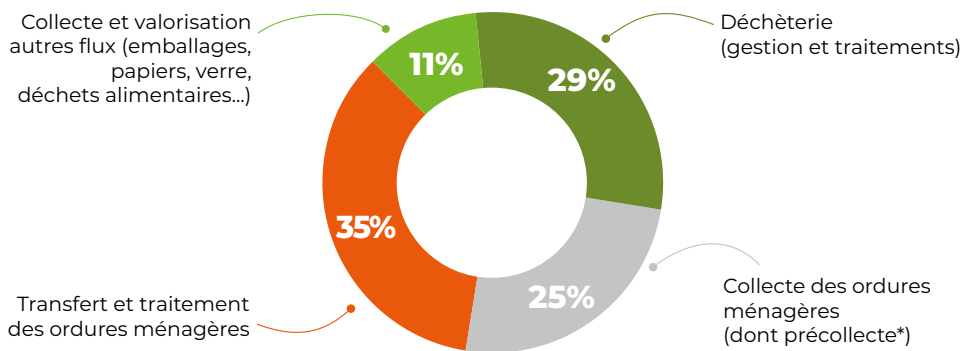
Contrairement à ce que son nom laisse penser, la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne finance pas seulement la collecte des ordures ménagères, mais l'ensemble des coûts d'investissement et de fonctionnement du service :**

- collecte et précollecte (bacs, colonnes...),
- déchèteries,
- transport,
- traitement de tous les déchets,
- les frais de personnel...

La collecte des ordures ménagères représente 25 % du budget du service.

Pour rappel, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui doit couvrir l'ensemble du service, est un impôt local, payé par les contribuables, adossé à la taxe foncière. La cotisation de TEOM est calculée en multipliant la base de la taxe foncière bâtie (valeur locative), déterminée chaque année par les services fiscaux de l'État, par le taux voté chaque année par Vienne Condrieu Agglomération.

Répartition des coûts de gestion et de valorisation des déchets des habitants du territoire :



* Précollecte = achat et entretien des contenants de collecte (bacs roulants, colonnes aériennes et enterrées, etc.)

✓ Des coûts de traitement en forte hausse

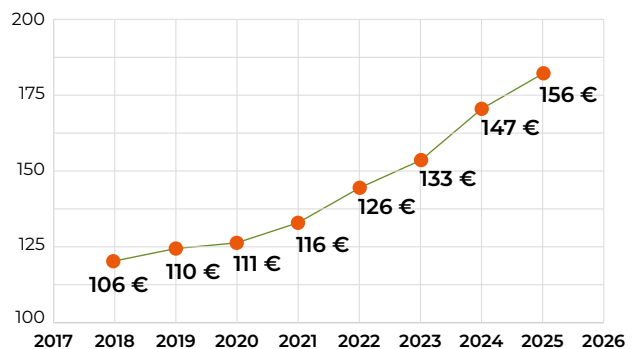
L'Agglo met tout en œuvre pour maîtriser ces coûts et limiter l'impact sur la TEOM pour les habitants notamment en incitant au tri et à la réduction des déchets. Mais le traitement des déchets coûte chaque année plus cher, en raison de :

- la hausse régulière de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui s'applique notamment à l'incinération.
- l'augmentation des coûts d'incinération et de transfert des ordures ménagères.

Le coût de transport et de tri des emballages et papiers est également important, mais une partie (75 %) est couverte par le soutien de l'éco-organisme CITEO, ainsi que par la revente des matériaux à l'issue du tri.

La gestion des ordures ménagères est quant à elle prise en charge à 100 % par l'Agglo exclusivement via la TEOM.

Évolution du coût de transfert et de traitement des ordures ménagères (en € par tonne)



**Plus de tri et de réduction
des déchets = moins d'incinération
= maîtrise de l'augmentation des coûts de
traitement pour la collectivité**

**[En 2025, 19 630 tonnes d'ordures ménagères
ont été collectées sur l'ensemble des communes de l'Agglo
pour un coût de transfert et de traitement d'environ 3 M€]**



Quelles solutions pour réduire la poubelle ordures ménagères ?

Un habitant de l'Agglo a produit en moyenne 207 kg d'ordures ménagères en 2025.

[Dans ces 207 kg, il y a encore beaucoup trop de déchets recyclables !]

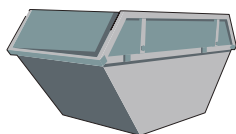
Les 2/3 de ces déchets auraient pourtant pu être évités :

Répartition en poids des déchets composant la poubelle ordures ménagères moyenne

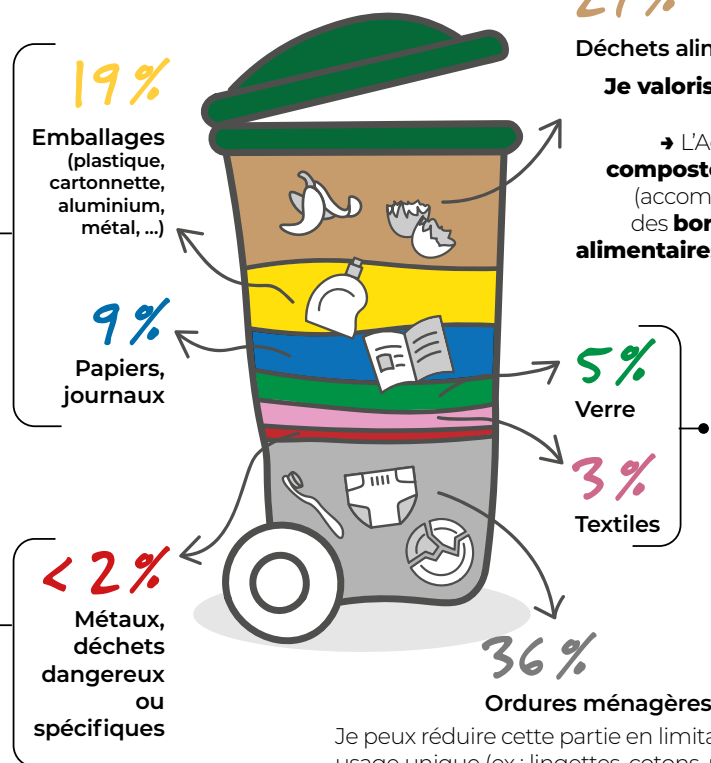
Je trie tous mes emballages et papiers dans mon **bac jaune** ou dans les points d'apport volontaire emballages et papiers



La bonne question à se poser : Est-ce que c'est un emballage ? Si oui, je le trie !

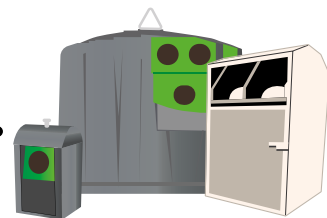


J'apporte à la **déchèterie** mes déchets spécifiques ou volumineux (dont les cartons bruns)



27%
Déchets alimentaires

Je valorise mes déchets alimentaires en ressource organique.
→ L'Agglo propose gratuitement des **composteurs individuels et collectifs** (accompagnés de formation) ainsi que des **bornes de collecte des déchets alimentaires** dans les secteurs d'habitat les plus denses.



Je dépose dans les **points d'apport volontaire verre et textiles** disponibles sur tout le territoire.

Je peux réduire cette partie en limitant notamment les produits à usage unique (ex : lingettes, cotons, protections hygiéniques, ...)

✓ Gros cartons bruns : pourquoi ils ne vont pas dans le bac jaune ?

- Ils prennent trop de place.
- Ils bloquent parfois le vidage du bac.
- Leur recyclage est plus coûteux via la collecte sélective en bac jaune que via la déchèterie.

✓ Besoin d'un bac jaune plus grand ?

Vous pouvez en demander un gratuitement via l'onglet « Mes démarches » sur le site de l'Agglo.

PLUS D'INFOS

Le mémo-guide du tri



CE PROJET BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DE

CITEO